

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2012

Conseillers municipaux en exercice : 14
Conseillers présents : 11

Convoqués le 27 Mars 2012
Conseillers votants : 11 + 3 pouvoirs = 14

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2011

Votants : 13 Votes pour : 13

<u>BUDGET COMMUNE</u>	FONCTIONNEMENT	Résultat de clôture	332 684.16 €
	INVESTISSEMENT	Résultat de clôture	- 121 380.34 €
<u>BUDGET LOG. SOCIAUX</u>	FONCTIONNEMENT	Résultat de clôture	19 854.84 €
	INVESTISSEMENT	Résultat de clôture	4 071.35 €
<u>BUDGET MULTIPLE RURAL</u>	FONCTIONNEMENT	Résultat de clôture	6 975.80 €
	INVESTISSEMENT	Résultat de clôture	- 5 707.22 €
<u>BUDGET ASSAINISSEMENT</u>	FONCTIONNEMENT	Résultat de clôture	13 094.24 €
	INVESTISSEMENT	Résultat de clôture	52 894.13 €

VOTE DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES Votants : 14 Votes pour : 14

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition des années antérieures :

TAXE D'HABITATION :	14.19 %
TAXE FONCIERE BATIE :	18.04 %
TAXE FONCIERE NON BATIE :	87.81 %
CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES	: 25.68 %

VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2012 Votants : 14 Votes pour : 14

<u>COMMUNE</u>	FONCTIONNEMENT	713 128.82 €
	INVESTISSEMENT	599 024.34 €
<u>LOGEMENT SOCIAUX</u>	FONCTIONNEMENT	30 233.49 €
	INVESTISSEMENT	23 706.70 €
<u>MULTIPLE RURAL</u>	FONCTIONNEMENT	35 584.22 €
	INVESTISSEMENT	31 832.00 €
(le budget intègre l'amortissement des équipements et subventions)		
<u>ASSAINISSEMENT</u>	FONCTIONNEMENT	35 601.24 €
	INVESTISSEMENT	214 095.64 €
(le budget intègre l'amortissement des installations et des subventions)		

SUBVENTION BUDGET MULTIPLE RURAL Votants : 14 Votes pour : 14

Montant de la subvention versée du budget commune : 6 686.42 €

SUBVENTION VOYAGE PEDAGOGIQUE – Lycée ST Exupéry à Terrasson

Votants : 14 Votes pour : 14

Le conseil municipal accorde une participation financière de 30 € par élève pour aider au financement d'un voyage pédagogique en Irlande.

AVANCEMENT DE GRADE ATSEM – Votants : 14 Votes pour : 14

Suite à un avancement de grade au 1^{er} Janvier 2012, Le conseil municipal décide la création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1^{ère} classe à compter du 1/1/2012.

AGENT NON TITULAIRE PERMANENT (services techniques) Votants : 14 Pour : 14

le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique non titulaire pour une durée hebdomadaire de 7 heures à compter du 4 Avril 2012

AMENAGEMENT DU BOURG – Dossier DETR (Mise en conformité accessibilité)

Votants : 14 Pour : 14

le conseil municipal décide de redéfinir l'espace du carrefour et de le qualifier de « zone de rencontre » limitée à 20 km/h.

BUDGET MULTIPLE RURAL – Amortissement des immobilisations

Votants : 14 Pour : 14

Le conseil municipal décide de fixer les durées d'amortissement comme suit :

- matériel et bâtiment Amortissement en 1 seule fois au BP 2012
- Bâtiment : durée 15 ans

PROJET DE SITE PASSIF DE TELEPHONIE – Votants : 14 Pour : 14

Le conseil municipal émet un avis défavorable pour la mise en place d'un pylône monotube lieu-dit : Les Renaufies en raison de sa hauteur excessive. De plus, le projet se situe sur une ligne de crête repaysagée suite aux travaux de l'A89.

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES STATION D'EPURATION DU LARDIN

Votants : 14 Pour : 14

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux de mise aux normes de la station d'épuration et pour la signature de la convention avec la commune du Lardin. La répartition du coût de l'opération sera calculée à partir du montant HT des travaux, déduction faite des subventions encaissées, et au prorata des abonnés de chaque commune.